

**Mise à Jour des Politiques de Sauvegarde sociale et environnementale de la Banque mondiale**

**Consultation avec les représentants du gouvernement**

**Rabat, le 25 mars 2013**

**Procès-verbal**

Une consultation a été organisée, lundi 25 mars 2013 au bureau de la Banque mondiale à Rabat, en présence, de la part de la Banque mondiale, de Nathalie Munzberg, Conseillère senior, de Yves Prevost, Conseiller en environnement, de Michael Hamaide, Responsable pays, de Ibtissam Alaoui, Chargée des relations externes et de Achraf Rissafi, Assistant de programme.

La liste des personnes et départements invités à participer à cette consultation et celle des personnes et organisations ayant assisté à cette réunion sont en ANNEXE.

Un résumé des interventions lors de cette consultation est présenté ci-après. Ces interventions ont été regroupées par thèmes abordés et ne reflètent pas nécessairement un consensus de tous les participants. Dans la mesure où elles rentrent dans le cadre de la mise à jour et révision des politiques de sauvegarde sociale et environnementale de la Banque mondiale, ces commentaires et suggestions seront pris en compte lors de la finalisation du Premier Projet de Cadre Intégré qui sera soumis au Conseil d’administration de la Banque mondiale.

**Remarques Générales :**

* **La Banque mondiale devrait harmoniser ses politiques de sauvegarde avec celles des autres bailleurs de fonds ou se reposer sur les systèmes du pays;**
* **Les politiques de sauvegarde doivent être plus flexibles et épouser la réalité législative, sociale et environnementale du pays.**

**Questions et Recommandations des participants :**

1. **Politiques de Sauvegarde**:
	* Continuer à imposer les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale risque d’être perçu comme une atteinte à la souveraineté des pays ;
	* De manière générale, il faudrait travailler à assouplir les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, car parfois elles se révèlent tellement contraignantes qu’elles peuvent mener au retard dans la mise en œuvre d’un projet ;
	* Il y a besoin de faire une évaluation globale des systèmes du pays en se basant sur les avancées législatives et constitutionnelles et en s’adaptant aux particularités sociales, environnementales et politiques locales. L’idéal serait l’adoption d’un cadre de politiques de sauvegarde flexible, variant selon le niveau de performance des systèmes du pays ;
	* Il serait recommandé d’aider le Maroc à renforcer ses systèmes et à en combler les lacunes dans le cadre d’une d’assistance technique ;
	* La Banque mondiale exige au moins une journée de consultation avant la mise en œuvre du projet tandis que le Maroc a mis en place un système de registre pour collecter les remarques et commentaires de la population locale. Il serait bien d’avoir la possibilité de faire les consultations/ collecte des commentaires via un site web ;
	* Les problématiques émergentes en matière de politiques de sauvegarde ont été traitées dans la nouvelle constitution marocaine. Cependant, il existe un écart entre les textes constitutionnels et la législation régissant le terrain. La Banque mondiale devrait veiller à ce qu’elles soient respectées dans la mise en œuvre de ses projets ;
	* Chaque bailleur de fonds a ses propres politiques de sauvegardes ce qui complique l’observance des politiques de sauvegarde par les agences d’exécution, notamment pour les projets multi-bailleurs. Il serait judicieux de mettre en place un cadre de politiques de sauvegarde harmonisé entre les bailleurs de fonds ou recourir au système du pays ;
	* Il faudrait assouplir les politiques de sauvegarde sans pour autant les affaiblir (surtout pour tout ce qui touche le foncier et l’indemnisation des personnes) ;
	* Concernant les thèmes émergents, il serait utile de les intégrer de façon transversale aux autres politiques en place, de façon à rationnaliser les thèmes couverts par les politiques de sauvegarde ;
	* Il ne faut pas se détourner de l’objectif principal des politiques de sauvegarde, qui est de garantir le caractère durable des projets mis en œuvre ;
	* Parmi les politiques de sauvegarde de la Banque que certains organismes ont des difficultés à remplir, figure le suivi après indemnisation des personnes dans les zones des projets. La Banque impose la démonstration d’un impact positif sur les conditions de vie des populations ciblées et cela s’avère souvent difficile à évaluer/juger objectivement.
2. **Environnement**:
	* Il est proposé de reformuler le terme «Politiques environnementales» en «Politiques de développement durable».
3. **Social**:
	* L’aspect social n’est pas assez présent dans les politiques de sauvegarde actuelles de la Banque mondiale. Il serait recommandé de mener une autre consultation avec le pôle social (Ministère du Developpement Social, Entraide Nationale, Agence de Developpement Social) ;
	* Il faudrait adopter l’approche genre dans les projets financés par la Banque mondiale ;
	* Il faut faire en sorte que l’évaluation sociale soit plus intégrée dans les études d’impact.
4. **Juridique**:
	* Il ne faut pas imposer les politiques de sauvegardes comme condition de mise en vigueur des prêts ;
	* Il serait bien d’étudier et d’aplanir les différences entre les lois marocaines et les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, de façon à éviter tout retard inutile dans la mise en œuvre des projets.
5. **Foncier**:
	* Il y a besoin d’étudier le droit foncier marocain afin d’adapter les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale à ses particularités, notamment en matière d’expropriation (rencontrer la direction des domaines auprès du Ministère de l’Economie et des finances) ;
	* Il faut faire une distinction entre réinstallation et perte partielle du terrain et gérer les deux différemment dans les politiques de sauvegarde ;
	* Il faudrait étudier la possibilité de commencer l’exécution du projet à partir du moment où les communes obtiennent les compromis de vente et ne pas attendre jusqu’à l’indemnisation ;
	* En matière d’expropriation, il existe souvent des lacunes, notamment en ce qui concerne la disponibilité du budget à temps et la diligence dans le versement des indemnités.
6. **Santé**:
* Il faut inclure une évaluation sanitaire complète dans les politiques de sauvegardes et ne pas se limiter seulement aux pesticides.

**ANNEXE**



**La Banque mondiale**

**Revue et mise à jour des politiques de sauvegarde environnementale et sociale**

**Liste de participants**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N. | Nom | Titre | Organisation |
| 1 | Mohamed Ait Khouya | Chief Engineer | Ministère du transport |
| 2 | Najat Saidou | Head of Environment Studies Department | ONEE - Branche Eau |
| 3 | Omar Ahl Rachid | Head of Studies and Planning department | Ministère de la solidarité de la femme, de la famille et du développement social |
| 4 | Zakariae El Yacoubi | Chef du service de l'Economie d'Eau | Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime |
| 5 | Ahlam Zitan | Project Manager | Agence de Développement Social (ADS) |
| 6 | Omar Benyaich | Legal Department | Office régional de la mise en valeur de l'agriculture (ORMVA) dans la région du Haouz |
| 7 | Abdessamad Moreno | Environment Specialist | ORMVA du Haouz |
| 8 | Mohamed Naji El Hadi | Head of legal department | ORMVA du Haouz |
| 9 | Rachid Firadi | Head of the International Cooperation Department | Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement |
| 10 | Abdelkrim El-Amrani | Chargé de mission auprès du Chef du gouvernement | Ministère des affaires générales et de la gouvernance |
| 11 | Bahia Omari | Chargée de mission auprès du Chef du gouvernement | Ministère des affaires générales et de la gouvernance |
| 12 | Rachid Wahabi | head of health and Environment division | Ministère de la santé  |
| 13 | Said Hikioui |  | Agence du Bassin Hydraulique de l'Oum Er Rbia |
| 14 | Abderrahim Haddar | Département de l’Environnement | ONEE- Branche Electricité |
| 15 | Fatima El Haddad | Project Manager | Entraide Nationale |
| 16 | Loubna Amrani | Project Manager | Entraide Nationale |